

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 MARS 2015

#### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

## ANJOU VELO VINTAGE - ACQUISITION DU MATERIEL ET DE LA MARQUE

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition en indivision avec la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement du concept événementiel "Anjou Vélo Vintage" composé d'actifs incorporels et corporels représentatifs de la marque et de l'image de cette manifestation, étant précisé que le prix de la quote-part due par la Ville de SAUMUR au titre de cette acquisition s'élèvera à la somme de 100 000 euros payable selon les modalités suivantes :

- 50 000 euros dès la signature de la convention actant de cette acquisition
- 50 000 euros sous le délai d'un an

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention tripartite afférente à cette acquisition.

# RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF JEAN CHACUN – DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

Approbation du phasage pluriannuel de l'opération.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Etat, une aide au taux le plus élevé possible, au titre de la Réserve Parlementaire par l'intermédiaire de Monsieur Daniel RAOUL, Sénateur de Maine et Loire.

Le Conseil Municipal s'engage à honorer la différence par autofinancement au cas où ce cofinancement ne serait pas obtenu.

## **VENTE DE BIENS MOBILIERS SUPERIEURS A 4600 EUROS**

### Aliénations:

- d'un camion Mercédès 1313 pour un montant de 11 021 €
- d'un gravillonneur de voirie, de marque Mauguin pour un montant de 4 700 €.

#### **EXERCICE 2015 - AVANCE SUR SUBVENTION**

Attribution d'une avance au titre des subventions de l'exercice 2015 de 6 500 € au profit de l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

## **CHARTE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Approbation de la charte de démocratie participative.

## LISTE DES MARCHES SUPERIEURS A 20 000 EUROS HT PASSES EN 2015 - INFORMATION

Les membres du Conseil Municipal sont informés de la liste des contrats conclus en 2014, dont le montant est supérieur à 20 000 € HT, et du nom des attributaires.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS**

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 10 février au 12 mars 2015 sous les numéros 2015/10 à 2015/24 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2014/17 du Conseil Municipal du 4 avril 2014.

Saumur, le mardi 17 mars 2015 Le Maire de la Ville de Saumur,

Jean Michel MARCHAND